

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE

| |
|---|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 |
| En exercice : 15 |
| Qui ont pris part à la délibération Présents : 11 Procurations : 2 |
| Absents : 2 et notifiée le : 16/05/2025 |

SEANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

PRESENTS : Mmes ARNEL H, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,
Mrs CASTEL JC, DELSAUT A, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, MIOLA JL, PIERRISNARD P,
PROCURATIONS : RAMIREZ JP à MIOLA JL, AMIGONI A à PALLA O

ABSENTS : MARELLI S

ABSENTS EXCUSES : LE GENDRE M,

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C, PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/05/2025

Délibération n°2025.30 : Servitude de point d'appui-accrochage d'un lampadaire d'éclairage public en façade sur bâtiment privé place Haute

Monsieur le Maire expose que la Grand'Rue et la Place Haute nécessitent une restructuration de la chaussée, la sécurisation des piétons et la gestion des eaux pluviales urbaines ainsi que la réalisation du programme environnemental Syndicat D'Energie (SDE) avec l'enfouissement des réseaux, électricité et TELECOM.

En collaboration avec la D.L.V.A et le concours du SDE des Alpes de Haute Provence, la Commune de Corbières-en-Provence profite de cette opération pour enfouir également le réseau d'éclairage public qui est supporté par toutes les façades des riverains de cette voie.

La mise en œuvre de ces travaux impliquera de maintenir l'ancrage d'une applique en façade sur l'immeuble privé de la Place Haute.

Aussi, en accord avec le propriétaire une convention de servitude d'ancrage à titre gratuit et à durée illimitée sera établie.

La Commune de Corbières-en-Provence prendra en charge la réalisation des travaux, l'entretien et la maintenance de l'ouvrage.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (13 POUR dont 2 PROCURATIONS), lors de la séance du 15 mai 2025 :

- **ACCEPTE** le principe de pose d'un point d'ancrage d'éclairage public en vue de maintenir la sécurité des usagers au droit de la Place Haute

- **AUTORISE** à signer la convention de servitude d'appui-accrochage entre la commune et le propriétaire de la maison.

Ainsi fait et délibéré les mois, jour et an que dessus.


LE MAIRE
JEAN CLAUDE CASTEL